

PROCES-VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 JUIN 2020
MAISON DES ASSOCIATIONS A ISSIGEAC
SEANCE D'INSTALLATION

L'AN DEUX MILLE VINGT

Le 5 JUIN à 20 H 30

Le Conseil Communautaire dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire à la Maison des Associations d'ISSIGEAC
sous la présidence de M. Jérôme BETAÏLLE

En exercice 40
Présents 39
Pouvoirs 01
Votants 40

Date de convocation : 29 mai 2020

Délégués des communes :

<u>BARDOU</u> -M. Jean-Paul ROUSSELY	<u>BOISSE</u> -Mme Stéphanie MOLLE	<u>CONNE DE LABARDE</u> -M. Bernard TRIFFE
<u>EYMET</u> -M. Jérôme BETAÏLLE -Mme Mayia BISCAY -M. Jérôme LOUREC -Mme Mélanie KLEIBER -M. François LEMAIRE -Mme Myriam LESCURE -M. Gilles BERGOUIGNOUX -Mme Annie LANDAT -M. Xavier THEVENET -M. Maurice BARDET -Mme Viviane LAGENEBRE -M. Henri DELAGE	<u>FAURILLES</u> -M. Gérard MARTIN	<u>FAUX</u> -M. Alain LEGAL -Mme Anne Marie FONTAYNE
<u>FONROQUE</u> -Mme Lucie GRELON	<u>ISSIGEAC</u> -M. Jean-Claude CASTAGNER -Mme Françoise DUBOIS + 1 pouvoir -M. Sébastien DELMARES Excusé	<u>MONMADALES</u> -M. Serge TABOURET
<u>MONMARVES</u> -M. Christian BARCHIESI	<u>MONSAGUEL</u> -M. Hervé DELAGE	<u>MONTAUT</u> -M. Yves VEYRAC
<u>PLAISANCE</u> -Mme Christine CHAPOTARD -M. Jean-Marie FRICOT	<u>RAZAC D'EYMET</u> -M. Thierry GROSSOLEIL	<u>SADILLAC</u> -M. Yves BORDES
<u>ST-AUBIN DE CADELECH</u> -M. Pascal MARTY	<u>ST-AUBIN DE LANQUAIS</u> -M. Moïse LABONNE	<u>ST-CAPRAISE D'EYMET</u> -M. Henri TONELLO
<u>ST-CERNIN DE LABARDE</u> -M. Vianney D'HAUTEFEUILLE	<u>ST-JULIEN-INNOCEENCE-EULALIE</u> -M. Jean-Maurice BOURDIL	<u>ST-LEON D'ISSIGEAC</u> -M. Gérard SIMON
<u>ST-PERDOUX</u> -M. Lucien POMEDIO	<u>STE-RADEGONDE</u> -M. Michel COASSIN	<u>SERRES ET MONTGUYARD</u> -M. David HILAIRE
<u>SINGLEYRAC</u> -Mme Christine LACOTTE		

Mme Françoise DUBOIS est élue secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

- 1-Installation des nouveaux membres du Conseil Communautaire,
- 2-Election du Président,
- 3-Détermination du nombre de vices présidents et des autres membres du bureau,
- 4-Election des vices présidents et des éventuels autres membres du bureau selon la composition retenue,
- Lecture de la charte de l'élu local par le président,
- 5-Election de la commission d'appel d'offres.

Le président donne lecture de l'ordre de jour ci-dessus.

Mme Françoise Dubois est élue secrétaire de séance selon l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est procédé à l'appel nominatif.

1-Installation des nouveaux membres du Conseil Communautaire.

Le président adresse ses félicitations à l'ensemble des élus nouvellement installés suite aux dernières élections municipales et remercie les élus sortants, Mme Régine Bagard, M. Michel Raynal, M. Richiéro et M. Lacotte.

Il déclare installer dans leurs nouvelles fonctions de conseillers communautaires Mesdames et Messieurs les membres présents.

Le président sortant quitte la présidence pour rejoindre l'assemblée et laisser la place à M. Gérard SIMON, doyen d'âge de l'assemblée, pour passer à l'élection du président.

2-Election du président

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-2 du CGCT, la séance à laquelle il est procédé à l'élection du Président est présidée par le doyen des membres du Conseil, M. Gérard SIMON.

Le conseil a élu pour secrétaire de séance Mme Françoise DUBOIS

MM. Bernard TRIFFE et Michel COASSIN sont nommés assesseurs.

M. Gérard SIMON procède à l'appel nominal des membres du Conseil.

Il explique que l'élection du président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L 2122-7 et suivants du code général des collectivités territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

M. SIMON fait appel à candidatures.

M. Jérôme BETAÏLLE fait acte de candidature, et une présentation de ses orientations.

Puis, à l'appel de son nom, chaque conseiller a remis, après passage à l'isoloir, son bulletin secret dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants :	40
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	40
Bulletins blancs ou nuls :	08
Suffrages exprimés :	32
Majorité absolue :	16

A obtenu :

-M. Jérôme BETAÏLLE	32 VOIX
----------------------------	----------------

M. BETAILLE ayant obtenu la majorité absolue avec 32 voix a été proclamé Président et immédiatement installé dans ses fonctions qu'il a acceptées.

3-Détermination du nombre de vices présidents et des autres membres du bureau.

Le président remercie l'assemblée de sa confiance.

Il propose d'élire 8 vice-présidents, qu'il a au préalable rencontrés, connaissant leur engagement et leur qualité.

Il a envisagé 8 axes de travail et autant de vices présidences réparties équitablement sur l'ensemble du territoire comme suit :

- 1- développement économique, agriculture, commerce, artisanat, aménagement numérique
- 2- politique du logement et du cadre de vie, création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire
- 3- environnement, collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, assainissement non collectif, GEMAPI et hors GEMAPI
- 4- promotion du tourisme, petit patrimoine bâti public, entretien sentiers de randonnées.
- 5- affaires scolaires : investissements, transports scolaires, restauration scolaire
- 6- affaires scolaires : fonctionnement des écoles, personnel scolaire, garderies périscolaires
- 7- finances, marchés publics, groupement de commande, communication
- 8- aménagement de l'espace, schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, plan local d'urbanisme intercommunal, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

Les membres du bureau proposés seraient les 8 vices présidents. **Il n'est pas envisagé d'autres membres du bureau** au motif que :

La loi du 27/12/2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique prévoit la création obligatoire d'une conférence des maires, instance de consultation et de coordination. Il revient au président de présider cette conférence qui associe l'ensemble des maires des communes membres, et se réunit sur un ordre du jour déterminé à l'initiative du président ou à la demande d'un tiers des maires, dans la limite de 4 réunions par an.

Les deux conseillers départementaux seront invités.

M. Henri DELAGE demande la répartition géographique des vice-présidents proposés.

M. BETAILLE répond qu'il envisage 4 élus du secteur d'Eymet et 4 élus du secteur d'Issigeac.

Pour M. Henri DELAGE, ce n'est pas une équité totale. En ajoutant le président qui est du secteur d'Eymet, cela ferait 5 et 4 sur Issigeac. Bien qu'il y ait moins de communes sur Eymet, il y a plus de population. Selon lui, l'équité aurait été 3 vice-présidents du secteur d'Eymet et 4 du secteur d'Issigeac.

Sans autres observations, le président passe au vote.

Sur proposition du président, le conseil communautaire décide à la majorité (6 abstentions) :

-De fixer le nombre de vice-présidents à 8 et dit qu'il n'y aura pas d'autres membres du bureau.

4-Election des vices présidents et des éventuels autres membres du bureau selon la composition retenue,

-Lecture de la charte de l'élu local par le président

Les opérations de vote sont intervenues conformément aux dispositions réglementaires. Messieurs Michel COASSIN et Bernard TRIFFE sont nommés assesseurs.

1^{er} vice-président-développement économique, agriculture, commerce, artisanat, aménagement numérique

M. Hervé DELAGE est candidat. Il n'y a pas d'autres candidats.

Il fait une présentation des actions menées au titre de son précédent mandat communautaire avec la commission (conventionnements Région Nouvelle Aquitaine, étude de faisabilité salle de découpe, micro-signalétique de service, lancement de l'opération sur la ZAE de Carrousel, forums de l'emploi etc...).

RESULTAT DU DEPOUILLEMENT APRES APPEL NOMINAL ET PASSAGE A L'ISOLOIR

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants :	40
Nombre de bulletins :	40
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	17
Nombre de suffrages exprimés :	23
Majorité absolue :	12

A obtenu :

- M. Hervé DELAGE **23 VOIX**

M. Hervé DELAGE est immédiatement installé dans ses fonctions

2^{ème} vice-président- politique du logement et du cadre de vie, création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire.

M. Jean-Maurice BOURDIL est candidat. Il n'y a pas d'autres candidats.

Il se présente comme maire de la commune nouvelle créée en 2018 St-Julien-Innocence-Eulalie. Lors du précédent mandat communautaire, il avait en charge l'urbanisme, l'OPAH et la programmation des travaux sur les voies communautaires, qui représentaient une importante charge de travail. Il rappelle que le PLUI a été amorcé, et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est en cours de validation.

RESULTAT DU DEPOUILLEMENT APRES APPEL NOMINAL ET PASSAGE A L'ISOLOIR

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants :	40
Nombre de bulletins :	40
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	04
Nombre de suffrages exprimés :	36
Majorité absolue :	18

A obtenu :

- M. Jean-Maurice BOURDIL **36 VOIX**

M. Jean-Maurice BOURDIL est immédiatement installé dans ses fonctions

5^{ème} vice-président- affaires scolaires : investissements, transports scolaires, restauration scolaire

M. Jean-Marie FRICOT est candidat. Il n'y a pas d'autres candidats.

Il présente sa situation professionnelle et ses précédents mandats électifs dans le domaine scolaire. Sa dernière fonction à Portes Sud Périgord a consisté en la gestion des travaux d'entretien et d'investissement, du transport scolaire, et la mise en œuvre des différents projets de numérisation des écoles initiée par l'Education Nationale. Pour la restauration scolaire, il ne faut pas oublier l'adhésion au Projet Alimentaire de Territoire et l'approvisionnement en circuit court. Il remercie Mme Hayman et Mme Sarrat-Coste pour leur implication.

RESULTAT DU DEPOUILLEMENT APRES APPEL NOMINAL ET PASSAGE A L'ISOLOIR

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants :	40
Nombre de bulletins :	40
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	10
Nombre de suffrages exprimés :	30
Majorité absolue :	15

A obtenu :

-M. Jean-Marie FRICOT **30 VOIX**

M. Jean-Marie FRICOT est immédiatement installé dans ses fonctions

6^{ème} vice-présidente- affaires scolaires : fonctionnement des écoles, personnel scolaire, garderies périscolaires.

Mme Annie LANDAT est candidate. Il n'y a pas d'autres candidats.

Mme Landat se présente. Au cours de sa précédente fonction, elle gérait la partie « fonctionnement » des écoles, et travaillait aussi en étroite collaboration avec M. Jean-Marie FRICOT sur le reste de la compétence. Le fonctionnement des écoles consiste à entretenir des relations avec l'Education Nationale et les enseignants, les parents d'élèves, les maires et demande une certaine connaissance du milieu scolaire. Il s'agit aussi de l'organisation du temps périscolaire (garderie, pause méridienne, TAP), participation au recrutement et suivi du planning des 30 agents scolaires, organiser les remplacements, faire le lien avec le collège d'Eymet qui produit les repas du secteur d'Eymet, mettre en place de produits d'entretien respectueux de l'environnement, sans oublier l'application du protocole sanitaire Covid 19 à la rentrée du mois de mai. Elle remercie Mme Hayman et Mme Sarrat-Coste pour leur aide.

RESULTAT DU DEPOUILLEMENT APRES APPEL NOMINAL ET PASSAGE A L'ISOLOIR

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants :	40
Nombre de bulletins :	40
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	13
Nombre de suffrages exprimés :	27
Majorité absolue :	14

A obtenu :

-Mme Annie LANDAT **27 VOIX**

Mme Annie LANDAT est immédiatement installée dans ses fonctions

7^{ème} vice-présidente- finances, marchés publics, groupement de commande, communication

Mme Mélanie KLEIBER est candidate. Il n'y a pas d'autres candidats.

Mme KLEIBER présente ses précédentes fonctions d'élus à la commune d'Eymet et présidente du Syndicat de Transport scolaire dissous à ce jour. Elle fait état de sa profession de comptable qui lui procure une compétence dans le domaine financier.

RESULTAT DU DEPOUILLEMENT APRES APPEL NOMINAL ET PASSAGE A L'ISOLOIR

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants :	40
Nombre de bulletins :	40
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	13
Nombre de suffrages exprimés :	27
Majorité absolue :	14

A obtenu :

- Mme Mélanie KLEIBER 27 VOIX

Mme Mélanie KLEIBER est immédiatement installée dans ses fonctions

8^{ème} vice-président- aménagement de l'espace, schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, plan local d'urbanisme intercommunal, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

M. Thierry GROSSOLEIL est candidat, il n'y a pas d'autres candidats.

M. GROSSOLEIL a déjà exercé la fonction de vice-président à la communauté de communes sur les domaines de la voirie et des ordures ménagères qui est une lourde charge. Il comprend le partage de cette délégation.

Il remercie M. BOURDIL pour le travail déjà amorcé sur l'élaboration du PLUI jusqu'au PADD, et le plus dur reste à faire maintenant. Il a réduit son activité professionnelle et s'engage à prendre le temps nécessaire pour mener à bien ce challenge.

RESULTAT DU DEPOUILLEMENT APRES APPEL NOMINAL ET PASSAGE A L'ISOLOIR

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants :	40
Nombre de bulletins :	40
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	10
Nombre de suffrages exprimés :	30
Majorité absolue :	15

A obtenu :

- M. Thierry GROSSOLEIL 30 VOIX

M. Thierry GROSSOLEIL est immédiatement installé dans ses fonctions

M. MARTIN demande s'il ne serait pas possible d'ajouter deux membres à la composition du bureau. Les vice-présidents élus représentent des « grosses » communes.

Le président répond qu'il est prévu une conférence des Maires une fois par trimestre, avec une thématique à l'ordre du jour, qui sera un lieu d'échanges. Elle a un rôle consultatif mais sera prévue en amont d'une décision communautaire. La composition du bureau proposée est de 8 vice-présidents, comme adoptée au point 3.

M. CASTAGNER demande quel sera le rythme des réunions de bureau.

M. BETAILLE : une par mois, sauf le mois de la conférence des maires.

M. LEGAL formule le vœu d'un vrai projet de territoire qui serait un outil de développement au service de la population. Il faudrait exploiter la priorité donnée par le Conseil Départemental au territoire pour les projets du tourisme et s'attacher davantage au déploiement du numérique.

C'est pour cette raison que M. Hervé DELAGE a souhaité être associé à cette compétence afin de participer aux travaux du Syndicat Mixte Périgord Numérique.

M. Henri DELAGE rebondit sur l'intervention de M. LEGAL. Il constate que Portes Sud Périgord traite principalement du fonctionnement, même si cela peut être la conséquence des compétences exercées. Il regrette qu'il n'y ait pas plus d'opérations d'investissements ; preuve en est que les crédits alloués du contrat territorial ne sont pas tous consommés. La communauté de communes doit évoluer et étoffer l'axe n°1, c'est-à-dire l'économie.

Le président donne lecture de la charte de l'élu local.

5-Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Suite à l'appel à concurrence lancé pour la réalisation des travaux de voirie, la remise des plis est fixée au lundi 8 juin. Afin de prévoir une ouverture des plis rapidement, compte-tenu du délai de convocation de 5 jours francs, il convient d'élire cette commission dès à présent.

En application de l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que dans les communes de plus de 3500 h ou les établissements publics, la **Commission d'Appel d'Offres (CAO)** comporte en plus du président 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus au sein de l'assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Vu qu'il n'y a pas de « tendances politiques » représentées au sein de l'assemblée, le président propose à l'assemblée de ne pas procéder au scrutin secret. Le conseil doit émettre un avis à l'unanimité sur cette proposition.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le président à ne pas procéder au vote à bulletin secret.

Pour information, la CAO n'intervient pas en procédure adaptée, mais à titre consultatif uniquement.

Le président demande qui seraient candidats pour composer à titre permanent la CAO

Sont candidats :

Titulaires

1-Lucien POMEDIO
2-Serge TABOURET
3-Christine CHAPOTARD
4-Yves BORDES
5-Gérard MARTIN

Suppléants

1-Gilles BERGOUGNOUX
2-Mélanie KLEIBER
3-Alain LEGAL
4-Henri TONELLO
5-François LEMAIRE

Le suppléant nommément affecté à un membre titulaire a uniquement vocation à remplacer ce titulaire

Les candidats sus présentés sont élus à l'unanimité.

6-Questions diverses

Programmation de réunions : conseil communautaire le 22 juin, conférence des maires le 1^{er} juillet, bureau le 10 juillet, conseil communautaire le 20 juillet.

M. BETAILLE propose de reprendre à partir du mois de juillet le rythme déjà instauré, c'est-à-dire **un conseil communautaire le 3^e lundi de chaque mois**, avec une pause au mois d'août.

Pour les besoins du respect des gestes barrières suite au COVID 19, les réunions se tiendront dans cette salle jusqu'à nouvel ordre.

Il remercie l'ensemble du personnel pour l'accompagnement dans la période du confinement.

M. TONELLO souhaite aborder la question du SMD3. Ce sera la prochaine thématique de la première conférence des maires.

M. POMEDIO demande ce qu'il en est du recrutement pour le technicien voirie. M. POITEVIN est en prestation de services jusqu'à la fin de l'année. Il est prévu de le remplacer par le technicien du SPANC qui se forme actuellement sur le terrain avec lui. Le service du SPANC serait partagé entre le technicien et une autre personne. La candidature d'un étudiant est à l'étude pour un apprentissage en licence professionnelle.

Le président fait un point sur l'impact budgétaire du Covid 19 et de la réelle difficulté à couvrir le remboursement du capital de 188 000 €. Il va falloir trouver quelques pistes supplémentaires pour réduire davantage les dépenses, comme par exemple le FPIC.

M. LEGAL souhaite savoir pour le budget communal, si PSP a l'intention d'augmenter la fiscalité.

Le président répond que l'orientation serait plutôt négative.

M. MARTY signale un incident à St-Aubin de Cadelech lors du passage du faucardage.

Pour le SMD3, les communes doivent « désigner », et non pas élire des délégués, leurs représentants auprès de la communauté de communes (1 titulaire et 1 suppléant)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23.55 h.

La secrétaire de séance,
Françoise DUBOIS

Le Président,
Jérôme BETAILLE